



Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

1 jour
(7 h)

Finalité

Assurer le rôle de référent et contribuer à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans son entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Connaître et assimiler les règles juridiques qui encadrent le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Identifier les actions du référent pour agir face aux situations et signalements du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Repérer les facteurs de source et les actions de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Public et prérequis

Le ou les référents au CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Tout membre élu(e) au CSE intéressé par la thématique.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Alternance apports de connaissances / mises en situation
- Méthodes actives, ludiques, participatives et inductives
- Valorisation de l'expérience des participants
- Supports digitaux

Évaluation et suivi

- Évaluation des connaissances (QCM de début et fin de formation)
- Évaluation des acquis au fur et à mesure de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Suivi post formation pour une durée de 3 mois (mail/tel).



LE + de notre formation :

- Chaque stagiaire repart avec un plan d'action adapté à son CSE et des outils indispensables pour agir (lettre de signalement en cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes, grille d'entretien...).

Programme

Connaître et assimiler les règles juridiques qui encadrent le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- La législation européenne et française
- Le sexisme, les agissements sexistes, les outrages sexistes, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, les violences
- Du sexisme aux violences sexuelles et la notion de consentement
- Les impacts (psychologiques, physiques, comportementaux, sociétaux, économiques) du harcèlement sexuel
- Les responsabilités et obligations de l'employeur
- Le rôle, les attributions et moyens du référent au CSE
- Les autres acteurs d'appui au(x) référent(s) : le CSE, l'inspection du travail, les défenseurs des droits

Identifier les actions du référent pour agir face aux situations et signalements du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- La protection des victimes et témoins
- L'enquête
- Le plan d'action et la mise à jour du DUER
- Orienter la victime vers les instances et voies de recours

Repérer les facteurs de risques et les actions de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- Les différents facteurs du harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Agir, prévenir les risques de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes



PRÉSENTIEL

LIEUX ET DATES 2025

NIORT > 10 février

ANGOULÊME > 20 juin

MONTAUBAN > 7 octobre

LA ROCHELLE > 21 novembre

COÛT DE LA FORMATION

INTER

Adhérent : 350 € net/jour/stagiaire

Non adhérent : nous consulter

INTRA

Adhérent : 1 600 € net/jour*

Non adhérent : nous consulter

*frais de déplacement et séjour du formateur inclus

